

Strasbourg, le

DGA Solidarité

Direction insertion et logement
Service pilotage de l'offre d'insertion et de
l'accès à l'emploi

Dossier suivi par :

Tél. :

Mél. :

Références : n° portail des aides 2024

Monsieur XXX

Président

Association association

10 rue Rue

67000 STRASBOURG

Monsieur le Président/Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous informer que la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 février 2024 vient d'approuver vos demandes d'aides financières pour vos projets faisant l'objet d'une convention cadre 2023-2025. Les montants attribués sont les suivants :

- XX XXX € au titre de « Intitulé fiche action » sur le territoire « Territoire de vie » ;
- XX XXX € au titre de « Intitulé fiche action » sur le territoire « Territoire de vie » ;
- XX XXX € au titre de « Intitulé fiche action » sur le territoire « Territoire de vie » ;

Ces aides financières seront versées selon les conditions prévues par la convention cadre de partenariat précitée conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace et votre organisme pour la période 2023-2025.

L'association s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain prévu à l'article 10-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et approuvé par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021. Le contrat d'engagement républicain est consultable sur le site Internet de la Collectivité à l'adresse suivante : <https://www.alsace.eu/media/3285/cea-contrat-engagement-republicain.pdf>

Il vous est demandé de bien vouloir souligner l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace par tous les moyens appropriés : panneaux de travaux, banderoles ou autocollants fournis par la Collectivité, présence du logo de la Collectivité européenne d'Alsace sur programmes, affiches et documents de communication... (Le logo est à télécharger sur le site internet de la collectivité – <https://www.alsace.eu/>). Pour toutes informations complémentaires, je vous invite à prendre contact avec la Direction de la Communication (Tél. 03 69 49 39 29).

Je vous prie de croire, **Monsieur le Président/Madame la Présidente**, à l'expression de mes salutations distinguées.

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le Président

Frédéric BIERRY